

Recensement agricole 2020

3 160 exploitations agricoles dans le Cher

En 2020, le Cher compte 3 160 exploitations agricoles, soit 17 % de moins que lors du dernier recensement en 2010. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 136 ha (+ 20 %). Les grandes exploitations résistent mieux que les plus petites, mais les effectifs diminuent quelle que soit la taille économique ou l'orientation technique. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes (- 31 %). Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent toujours l'essentiel du travail agricole (65 %), la part du volume de travail des salariés est constante.

17 % d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme annuel moyen qui s'est ralenti par rapport à la décennie précédente : - 1,8 % par an entre 2010 et 2020, contre - 3,0 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 3 160 exploitations agricoles dans le Cher, soit 17 % de moins qu'en 2010. La surface agricole

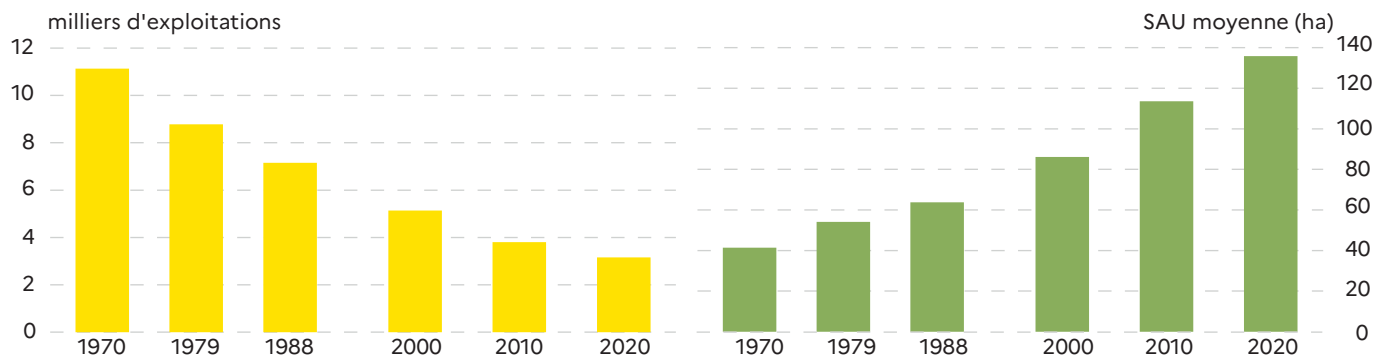
utilisée (SAU) se maintient autour de 430 000 hectares. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 136 hectares, soit 22 hectares de plus qu'en 2010 et près de 50 de plus qu'en 2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 122 hectares tandis

qu'un quart d'entre elles en cultive plus de 205. Trois exploitations agricoles sur cinq sont désormais spécialisées en production végétale, contre plus d'une sur deux en 2010 (tableau 1). Les exploitations spécialisées en élevage ou mixtes sont celles qui ont le plus disparu, mais également celles qui se sont le plus agrandies.

Graphique 1

La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	3 806	3 160	- 17,0
dont spécialisation végétale	1 984	1 896	- 4,4
spécialisation animale	1 223	849	- 30,6
mixtes (polyculture-polyélevage)	570	394	- 30,9
Exploitations sous statut individuel (nombre)	2 237	1 488	- 33,5
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	2,4	9,5	229,7
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	17,2	21,7	4,6
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	18,5	24,1	8,1
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 811	3 941	- 18,1
dont ayant 60 ans ou plus (%)	20,7	25,7	1,5
femmes (%)	24,8	23,5	- 22,5
Travail agricole (millier d'ETP)	6 388	5 782	- 9,5
SAU moyenne (ha) ⁴	114	136	19,6
SAU totale (millier d'ha)	432 333	429 149	- 0,7
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	281 084	267 498	- 4,8
prairies (ha)	122 714	126 698	3,2
cultures permanentes (ha)	5 112	5 280	3,3
Cheptel (nombre d'UGB)	189 187	171 813	- 9,2

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Cher, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Un nombre d'exploitations en recul, quelle que soit leur taille économique

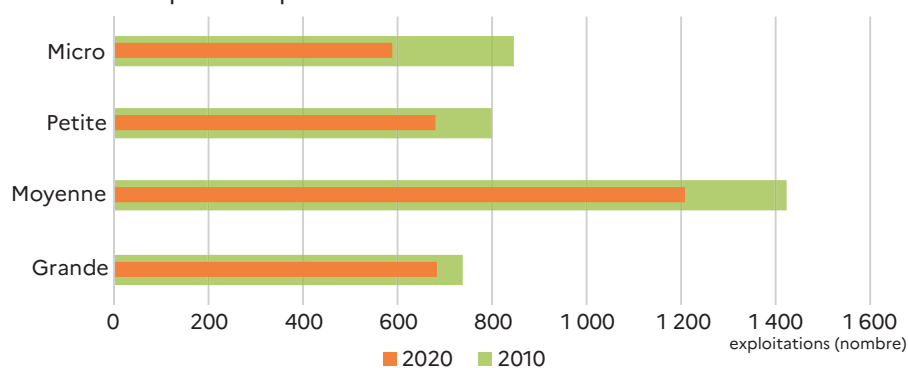
Le nombre d'exploitations dans le Cher a baissé de 17 % en dix ans. La part des grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) a augmenté de 3 % traduisant ainsi l'agrandissement régulier des structures. Ces dernières valorisent désormais 40 % de la SAU et emploient près de la moitié de la main d'œuvre agricole du département. Quasi inexistantes dans les exploitations spécialisées ovines et bovines viande, elles représentent plus de la moitié de celles en bovins mixtes et porcins volailles et près d'une exploitation sur cinq, toutes productions confondues.

Inversement, les micro-exploitations (moins de 25 000 euros de PBS) ont reculé de 3 % depuis 2010. Elles représentent désormais moins d'un cinquième de l'effectif départemental

et ne couvrent que 3 % de la SAU. Elles restent majoritaires en orientation ovine, mais se raréfient dans les celles spécialisées en polyculture-polyélevage et sont inexistantes en bovins mixtes.

Toujours prépondérantes dans le département, les exploitations « moyennes » (PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros) couvrent 45 % du territoire agricole et sont surtout spécialisées en grandes cultures et bovins viande.

Graphique 2
Les grandes exploitations résistent
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

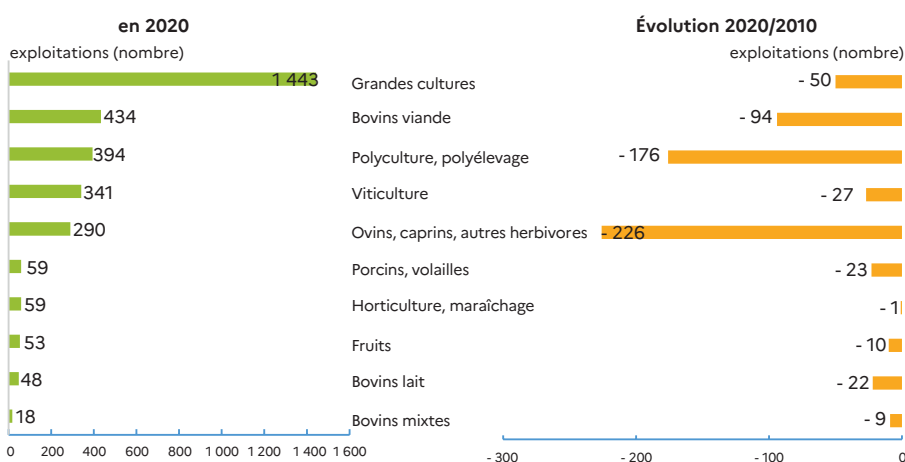
Tous les secteurs perdent des exploitations

Toutes les orientations technico-économiques des exploitations (Otex) ont perdu des effectifs entre 2010 et 2020. L'Otex ovins et autres herbivores est celle qui perd le plus d'exploitations entre 2010 et 2020. Viennent ensuite les Otex bovins lait et polyculture-polyélevage qui perdent chacune plus de 30 % d'exploitations sur les dix années. Seules l'horticulture et le maraîchage se maintiennent grâce à la dynamique des exploitations maraîchères qui augmentent de 39 %. Seules les exploitations de l'Otex horticulture enregistrent une légère baisse de leur SAU moyenne, la plus forte augmentation étant détenue par les exploitations en Otex ovins et autres herbivores (+ 58 %).

Graphique 3

Les élevages disparaissent le plus

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Zoom sur les exploitations de grandes cultures

Dans le Cher, le nombre d'exploitations agricoles spécialisées en grandes cultures est de 1 443. Ces exploitations disposent en moyenne de 175 ha et utilisent près de trois hectares agricoles sur cinq dans le département. L'agriculture biologique est pratiquée dans près de 7 % d'entre elles. La majorité de ces

structures relèvent de la forme sociétaire. Près de 28 % des chefs d'exploitation, co-exploitants et associés ont 60 ans ou plus et 21 % de ces dirigeants actifs sont des femmes. Ces structures emploient 1 751 équivalents temps plein (ETP).

Tableau 2

Exploitations spécialisées en grandes cultures dans le Cher

	RA 2020
Exploitations (nombre)	1 443
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	85,4
spécialisées en autres grandes cultures (%)	14,6
Exploitations sous statut individuel (%)	42,0
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	6,6
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	5,5
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	8,4
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	1 697
dont ayant 60 ans ou plus (%)	27,9
femmes (%)	21,4
Travail agricole (nombre d'ETP)	1 751
SAU moyenne (ha) ⁴	175
SAU totale (ha)	252 188
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	210 587
prairies (ha)	25 436
cultures permanentes (ha)	181
Cheptel (nombre d'UGB)	9 193

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

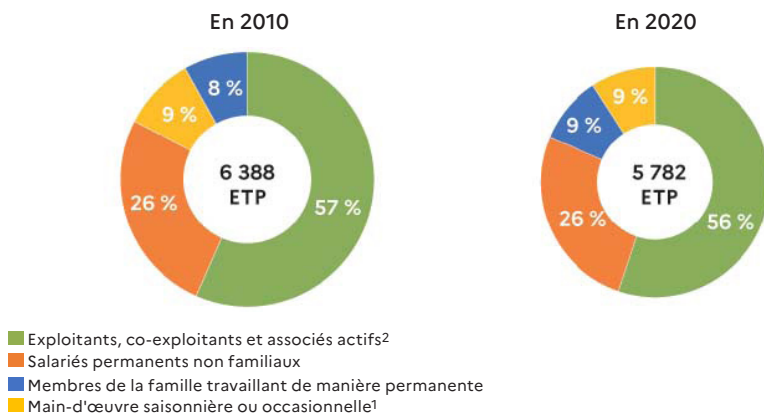
Champ : Cher, exploitations spécialisées en grandes cultures, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Le recours à la prestation externe progresse

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 6 506 personnes ainsi qu'à 5 267 saisonniers, correspondant à 5 782 équivalents temps plein (ETP). Le travail des actifs dirigeants et de la main d'œuvre familiale représente les deux tiers du travail dans les exploitations. Le recours à la main-d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière, garde les mêmes proportions qu'en 2010. 47 % des exploitations ont par ailleurs recours à de la prestation externe (44 % en 2010).

Graphique 4
La répartition du travail évolue peu



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Co-exploitants familiaux inclus.
Champ : Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POUMOT, Stéphanie LEBRET,
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2021